

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jendis

## ABONNEMENT :

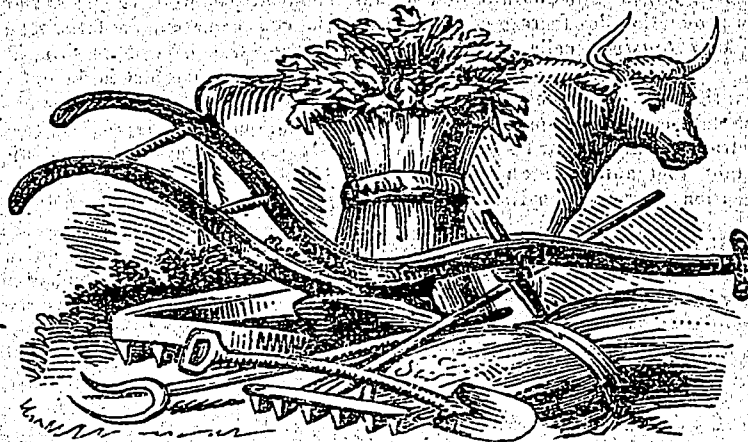
\$1.00, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, ou 1er janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



## ANNONCES :

1re insertion, 5 cts. la ligne  
2e " " etc. 2 cts. " "

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Emprunons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

Firmin H. Proulx, Éditeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

## CAUSERIE AGRICOLE

### LES PRODUITS DU BÉTAIL.

(Suite.)

Les conditions physiques auxquelles une terre est soumise, c'est-à-dire le sol et le climat exercent une influence considérable sur le choix d'une espèce animale, d'une race et même d'une spéculation. Le cultivateur peut certainement diminuer cette influence et, comme nous l'avons vu, il peut sur un sol sec, et sous un climat chaud entretenir de florissantes vacheries, sur un terrain humide tenir convenablement des bêtes-à-laine, élever des chevaux de trait léger, et cela, au moyen des travaux que nos lecteurs connaissent déjà. Néanmoins, il ne faut pas oublier que, si l'exploitant a le pouvoir de restreindre l'influence des forces physiques, il n'a pas celui de les annuler complètement et qu'il doit au contraire compter avec ces forces.

Le principe, quoique de rigueur un peu moindre, reste donc toujours le même, et peut toujours se formuler ainsi : " Le choix d'une espèce, d'une race et d'une spéculation doit être subordonné aux conditions physiques de la localité. "

Mais ces conditions ne sont pas les seules qui aient de l'influence sur le choix que le cultivateur doit faire. La première proposition d'où nous sommes parti en commençant à traiter cette question, est formulée ainsi : " Choix de l'espèce, — de la race, — de la spéculation au point de vue des conditions physiques d'abord, des conditions économiques ensuite. "

Nous n'avons donc encore vu qu'un côté de la question et il nous reste à faire connaître quelle est l'influence des conditions économiques auxquelles peut être soumis un domaine.

Ces conditions économiques sont : la composition du domaine, son genre de production, les débouchés faciles et avantageux, et l'espèce de denrées animales qui reçoivent les prix les plus élevés.

En Canada, les terres sont généralement divisées en trois parties et donnent trois genres de produits. Ce sont les terres labourées qui donnent le grain, les prairies qui produisent le

foin nécessaire à l'alimentation du bétail pendant l'hiver, et les pâturages, où les animaux vont chercher leur subsistance pendant la belle saison.

La prépondérance de l'un ou de l'autre de ces produits est intimement liée à la nature du sol, à sa situation et au climat ; mais l'influence du cultivateur est encore ici pour beaucoup.

En général, la composition la plus favorable à la tenue du bétail est celle où il entre une forte proportion de terrains qui produisent des fourrages, soit du foin pour la nourriture d'hiver, soit de l'herbe pour celle d'été.

Suivant que les prairies ou le foin, les pâturages ou l'herbe prédomineront l'un sur l'autre, on devra faire des modifications sur les spéculations, l'espèce et la race.

Lorsque les pâturages prédominent sur les prairies, il faut nécessairement tenir un nombreux bétail dont une partie sera livrée à la vente dès la fin de la saison de végétation. Si une certaine étendue est riche et très-productive, on se livre ordinairement à l'engraissement des bœufs pour la vente d'automne. Cette spéculation est dans la plupart des cas très-lucrative parce que le pâturage donne toujours une nourriture à bon marché et le cultivateur doit alors tirer de son bétail engraisé un prix rémunérateur.

Si le pâturage est moins riche, l'exploitant peut tenir des vaches laitières dont une partie devra être vendue l'automne ; mais assez souvent cette vente n'est pas avantageuse.

Enfin, sur des pâturages pauvres, il ne reste que l'utilisation pour la nourriture des bêtes-à-laine.

Lorsque, au contraire, ce sont les prairies qui, par leur étendue, l'emportent sur les pâturages, ces derniers ne peuvent nourrir que très-peu du bétail, et le cultivateur fait des achats, l'automne, pour effectuer la consommation du fourrage récolté. Encore ici, il peut se livrer à l'engraissement, et, même, dans quelques circonstances, la production de lait peut devenir lucrative.

Mais dans toutes ces voies diverses, qui s'ouvrent aux spéculations agricoles, le cultivateur ne doit pas oublier qu'il a deux buts à atteindre : produire des denrées d'une vente avantageuse,